

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE

OCT 24 1961

SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 1er décembre 1960,  
à 20 h 30

QUINZIÈME SESSION

UN/SA COLLEC



Documents officiels

NEW YORK

## SOMMAIRE

Page

Point 87 de l'ordre du jour:

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux  
pays et aux peuples coloniaux (suite) . . . . . 1125

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

## POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance  
aux pays et aux peuples coloniaux (suite)En l'absence du Président, M. Hasan (Pakistan),  
vice-président, prend la présidence.

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant des Pays-Bas qui désire exercer son droit de réponse.
2. M. EINAAR (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Ce matin [930<sup>e</sup>me séance] le représentant du Honduras a mentionné un certain nombre de territoires qui se trouvent dans la région de l'Amérique latine et qui sont encore des possessions coloniales d'autres pays. Au nombre de ces territoires qui conservent un statut colonial il a cité "Aruba, Curaçao et le Surinam".
3. J'ai demandé la parole uniquement pour pouvoir faire observer au représentant du Honduras qu'il n'a pu mentionner ces territoires que par suite d'un lapsus qui n'était certainement pas intentionnel.
4. En vertu de la charte du Royaume des Pays-Bas promulguée en 1954, les trois parties du royaume, c'est-à-dire les Pays-Bas, le Surinam et les Antilles néerlandaises, ont instauré un nouveau statut constitutionnel du Royaume des Pays-Bas, aux termes duquel les trois pays constitueront dorénavant une libre association de partenaires placés sur un pied de parfaite égalité, géreront leurs intérêts particuliers indépendamment et leurs intérêts communs sur la base de l'égalité et se prêteront mutuellement assistance.
5. Depuis le 29 décembre 1954 -- date à laquelle est entrée en vigueur cette charte rédigée et approuvée conjointement -- toute forme de colonialisme n'est plus au Surinam et aux Antilles néerlandaises qu'un souvenir du passé.
6. L'Assemblée générale a reconnu cette situation en adoptant la résolution 945 (X), du 15 décembre 1955, aux termes de laquelle elle approuvait la cessation de la transmission, par le Gouvernement des Pays-Bas, des renseignements visés à l'Article 73, e, de la Charte des Nations Unies, au sujet des Antilles néerlandaises et du Surinam.
7. Je suis persuadé que le représentant du Honduras acceptera cette mise au point et qu'il comprendra que nous soyons fiers, au Surinam et aux Antilles, d'être

complètement autonomes et que nous ne puissions pas accepter d'être considérés comme des colonies.

8. M. AW (Mali): La délégation de la République du Mali, en intervenant dans le débat qui s'ouvre sur la fin du colonialisme, pour la première fois dans les annales de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale, n'entend pas seulement participer à un procès tendant à la condamnation du système connu sous le nom de colonialisme. Ma délégation, comme les autres auteurs du projet de résolution A/L.323 et Add.1 à 4 qui m'ont précédé à cette tribune, espère plus et demande plus, car elle estime que le procès du colonialisme n'est plus à faire. Nous espérons qu'en adoptant à l'unanimité le projet de résolution que nous lui soumettons, l'Assemblée générale exprimera, avant le monde entier, sa volonté d'enterrer définitivement le colonialisme aux abois, sur lequel des pharisiens mal inspirés voudraient nous apitoyer en répétant, d'ailleurs, je dois le dire, sans conviction, que la colonisation n'a pas fait que du mal aux populations qui en ont été l'objet, car il y a eu des écoles construites, des hôpitaux bâtis, des routes tracées, etc.

9. Avant de répondre à ce genre d'hypocrisies, qu'il nous soit permis de rendre ici un hommage au Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, qui a bien voulu demander au Président de l'Assemblée générale de soumettre à celle-ci l'examen de la question dont nous discutons et qui est intitulée: "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux" [A/4501]. Cette proposition, qui a soulevé un enthousiasme mérité, fait aujourd'hui l'objet de nos délibérations, et ma délégation est persuadée que l'Organisation des Nations Unies ne manquera pas de saisir cette occasion qui lui est offerte d'accomplir sa mission de justice, de liberté et de paix dans un domaine particulièrement sensible, car il s'agit ici du sort de dizaines de millions d'êtres humains exploités au nom d'un humanisme dépassé dont nul n'aimerait être le complice devant l'histoire.

10. Que des pays à vocation colonialiste acceptent ou refusent de collaborer loyalement à la grande et noble œuvre que nous sommes en voie d'accomplir, cela, ils en sont seuls juges; mais, de grâce, que les représentants de ces pays n'essaient pas de jouer ici les loups revêtant la peau de l'agneau, en nous disant leur innocence de tous les péchés dont on les accable, en essayant de transporter nos justes récriminations sur le terrain mouvant de la guerre froide. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'en fusillant des masses pacifiques et sans défense on contribue à leur bien-être, qu'en torturant des patriotes on éduque les peuples, qu'en soumettant des enfants, des femmes et des vieillards au travail forcé on assure l'élévation du niveau de vie. Que ceux qui cherchent à soulager leur conscience en cachant leurs crimes ne nous disent plus: "Avant notre arrivée dans ces territoires, il n'y avait rien." Quelle erreur! Il n'y avait rien, mais,

avant l'arrivée des colonialistes, il y avait l'indépendance; l'indépendance, c'est-à-dire la liberté. Et qu'y a-t-il de plus précieux au monde pour un peuple que la liberté?

11. Quand le général de Gaulle a lancé par dépit à la figure des Guinéens, au mois d'août 1958: "Vous voulez l'indépendance? Eh bien, prenez-la avec les inconvénients que cela comporte", on se souvient de la réplique du président Sekou Touré: "Nous prenons l'indépendance avec ses avantages!"

12. Qui ignore désormais que le mythe du bon chrétien s'expatriant pour apporter la civilisation aux bouddhistes d'Asie ou aux païens d'Afrique et d'Océanie est devenu ridicule? Qui oserait nier que les lois générales de l'évolution humaine auraient conduit, grâce aux échanges libres et amicaux, les peuples colonisés au diapason des nations prospères et heureuses, si les colonialistes ne s'étaient pas appropriés leurs richesses, leur interdisant ainsi toute possibilité d'évolution harmonieuse? Aucune évocation d'écoles construites ou d'hôpitaux bâtis ne saurait dissimuler cette terrible réalité du crime de lèse-humanité perpétré par les porteurs de la sacro-sainte civilisation.

13. Car enfin il ne s'agit pas de déclarer que la colonisation a amené dans les pays exploités l'alphabétisation relative des enfants, ou bien des chemins de fer, ou bien des routes, mais de savoir si un fermier qui appelle le vétérinaire pour soigner sa vache malade le fait pour des raisons humanitaires ou simplement pour préserver une source de revenus.

14. La colonisation a été imposée par la perfidie ou par la force à des populations qui avaient leur civilisation et ne demandaient rien à personne. Ecoutez plutôt le Moro Naba de Ouagadougou, en Haute-Volta, qui faisait dire, en 1895, au capitaine Destenaves dépêché auprès de lui par le Gouvernement français pour conclure un traité — je citerai les propres termes de cet empereur africain:

"Depuis longtemps, j'ai fait consulter les grigris, qui ont répondu que si je voyais un blanc j'étais un homme mort. Je sais que les blancs veulent me faire mourir pour me prendre mon pays, et d'ailleurs tu prétends qu'ils vont m'aider à organiser mon pays. Mais je trouve mon pays très bien tel qu'il est. Je n'ai nullement besoin d'eux; je sais ce qu'il me faut et ce que je veux; j'ai mes marchands; aussi estime-toi heureux que je ne te fasse pas couper la tête. Va-t'en donc, et surtout ne reviens plus."

15. Voilà qui est précis. Mais alors pourquoi la colonisation? Nul ne saurait le dire avec une voix aussi autorisée que Georges Hardy, qui écrit, dans une Histoire sociale de la colonisation française:

"Pour les hommes d'Etat des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, en France comme ailleurs, la colonisation n'est qu'une "affaire", une entreprise toute mercantile, un élément du grand commerce maritime<sup>1/</sup>."

Et Georges Hardy poursuit:

"Rien ne révèle mieux les tendances profondes de cette colonisation que le régime économique qui fut imposé aux colonies et qui porte le nom de système colonial ou, plus nettement encore, d'Exclusif."

"Chaque compagnie, en compensation de ses charges, bénéficiait de certains privilèges: droits régaliers sur les territoires occupés, exemptions, subventions, etc. Mais son principal avantage, c'était le monopole du trafic dans les régions qui formaient son domaine: les habitants étaient tenus de lui réserver la vente de leurs produits et l'achat des objets dont ils avaient besoin; tout autre commerce était exclu de cette chasse gardée.

"C'était bien entendu les étrangers que visait un tel système, mais il était en même temps destiné à prévenir la concurrence possible des colonies à la métropole. Dessiné dès la fondation des premières colonies, il prend avec Colbert, particulièrement inquiet de la pénurie monétaire, tournure de doctrine et, malgré quelques atténuations, se prolonge jusqu'à la Révolution. Les différentes réglementations qu'il inspire se résument en ces quelques formules: ... les produits coloniaux sont faits pour alimenter la consommation française; les produits français ont, seuls, accès sur le marché colonial. Des industries ne peuvent se créer dans les colonies qu'à la condition de ne point faire double emploi avec les industries françaises; les transports maritimes entre la France et ses colonies ne sont autorisés que sous pavillon français<sup>2/</sup>."

16. Voilà, décrit par M. Georges Hardy que nul ne songerait à soupçonner d'idées subversives ou communistes, le système économique, abusivement appelé "pacte colonial", qui est le fondement et l'essence de la colonisation.

17. Mais la réalité est parfois hideuse, et les colonisateurs ont eu des spécialistes en matière de faux et de cynisme pour écrire à l'eau de rose les récits des grandes épopées coloniales qu'on nous présente volontiers comme un entreprise philanthropique, une œuvre désintéressée de pacification et de civilisation.

18. Aimé Césaire, dans son fameux Discours sur le colonialisme, avec le style de feu qui lui est propre, écrit:

"Colonisation et civilisation?"

"La malédiction la plus commune en cette matière est d'être la dupe de bonne foi d'une hypocrisie collective, habile à mal poser les problèmes pour mieux légitimer les odieuses solutions qu'on leur apporte.

"Cela revient à dire que l'essentiel est ici de voir clair, de penser clair, entendre dangereusement, de répondre clair à l'innocente question initiale: qu'est-ce en son principe que la colonisation? De convenir de ce qu'elle n'est point; ni évangélisation, ni entreprise philanthropique, ni volonté de reculer les frontières de l'ignorance, de la maladie, de la tyrannie, ni élargissement de Dieu, ni extension du droit; d'admettre une fois pour toutes, sans volonté de broncher aux conséquences, que le geste décisif est ici de l'aventurier et du pirate, de l'épicier en grand et de l'armateur, du chercheur d'or et du marchand, de l'appétit et de la force, avec, derrière, l'ombre portée, maléfique, d'une forme de civilisation qui, à un moment de son histoire, se constate obligée, de façon interne, d'étendre à l'échelle mondiale la concurrence de ses économies antagonistes.

<sup>1/</sup> Georges Hardy, Histoire sociale de la colonisation française (Paris, éd. Larose, 1953), p. 13.

<sup>2/</sup> Ibid., p. 14 et 15.

"Poursuivant mon analyse" — c'est toujours Aimé Césaire qui parle — "je trouve que l'hypocrisie est de date récente; car ni Cortez découvrant Mexico du haut du grand Téocalli, ni Pizarre devant Cuzco (encore moins Marco Polo devant Cambaluc), ne protestent d'être les fourriers d'un ordre supérieur; qu'ils tuent; qu'ils pillent; qu'ils ont des casques, des lances, des cupidités; que les baveurs sont venus plus tard; que le grand responsable dans ce domaine est le pédantisme chrétien, pour avoir posé les équations malhonnêtes: christianisme égale civilisation, paganisme égale sauvagerie, d'où ne pouvaient que s'ensuivre d'abominables conséquences colonialistes et racistes, dont les victimes devaient être les Indiens, les jaunes, les nègres<sup>3/</sup>."

19. Permettez-moi cette remarquable citation dont l'intérêt, j'en suis sûr, n'échappe à personne. Aimé Césaire conclut en ces termes:

"Cela réglé, j'admets que mettre des civilisations différentes en contact les unes avec les autres est bien; que marier des mondes différents est excellent; qu'une civilisation, quel que soit son génie intime, à se replier sur elle-même, ne peut que s'étioler; que l'échange est ici l'oxygène, et que la grande chance de l'Europe est d'avoir été un carrefour, et que d'avoir été le lieu géométrique de toutes les idées, le réceptacle de toutes les philosophies, le lieu d'accueil de tous les sentiments en a fait le meilleur redistributeur d'énergie.

"Mais alors je pose la question suivante: la colonisation a-t-elle vraiment mis en contact ou, si l'on préfère, de toutes les manières d'établir le contact, était-elle la meilleure?

"Je réponds non. Et je dis que, de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie; que de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réussir à trouver une seule valeur humaine<sup>4/</sup>."

20. L'exposé d'Aimé Césaire, clair et net, nous paraît une thèse très solide et nous amène naturellement à poser une autre question. La décolonisation est-elle, historiquement, possible? Il est certain que ce néologisme recouvre aussi une dangereuse mystification. Et la vertigineuse série d'indépendances qui illustrera l'année 1960 dans l'histoire de l'humanité nous prouve, s'il en était besoin, qu'il est impossible de parler d'évolution progressive quand nous voyons les événements se dérouler à une telle allure, car, en fait, il n'y a pas de peuples mineurs inaptes à se gouverner librement. Bien sûr, il y a de mauvais gouvernements, mais il faut reconnaître qu'on en trouve partout, à tous les échelons de grandeur.

21. De Bandoung à aujourd'hui, on a l'impression que plusieurs siècles se sont écoulés, tant sont profonds les bouleversements qui font craquer de toutes parts l'édifice du colonialisme jusqu'à ses fondements.

22. Quinze années se sont écoulées depuis San Francisco. Ceux qui appelaient, il y a cinq ans à peine, des pays d'Asie et d'Afrique leurs possessions ne ment plus aujourd'hui qu'un peuple ne peut être une possession. La similitude entre le colonisé et l'esclave

est devenue évidente. C'est, si je ne m'abuse, le président Franklin Roosevelt qui disait que les générations futures se demanderont un jour comment on a pu abolir l'esclavage et admettre, si longtemps après, le régime colonial dans les rapports d'Etat à Etat.

23. Qu'est-ce que c'était qu'un esclave? Un homme que l'on achetait au marché, ou un prisonnier que l'on ramenait d'une bataille gagnée. Un homme dont on dispose comme de son propre patrimoine.

24. Et le colonisé? Il y a lieu de remarquer tout d'abord qu'il ne s'en trouve pas, à l'échelle des individus; on ne trouve pas un homme ou un petit groupe d'hommes qu'on se propose de coloniser. On décide d'investir tout un pays et c'est tout un peuple qu'on assujettit. Comme l'esclave, le colonisé obéit aux volontés de son maître, le colonisateur, qui dispose de lui comme de son patrimoine propre.

25. Il n'y a plus de doute sur le caractère immoral de la domination coloniale dont il faut convenir qu'elle ne diffère en rien de l'esclavage. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui unanimes ici à condamner le colonialisme, mais il ne semble pas que la même unanimité se retrouve lorsqu'il s'agit de passer aux actes. Qui est-ce qui rompt cette unanimité sur la liquidation immédiate du colonialisme? Bien sûr, ce sont les pays encore possesseurs de colonies. Ils sont tentés de soutenir la thèse de la promotion harmonieuse, par étapes, des pays coloniaux et, ce disant, ils se fondent sur leur expérience de métropoles prédestinées, particulièrement avisées du problème de l'évolution des colonies.

26. Ils sont tentés de nous dire: croyez-en notre expérience, c'est rendre un mauvais service à ces pays que de précipiter les choses; de là à ajouter: voyez l'exemple du Congo ex-belge, il n'y a qu'un pas que d'aucuns ont vite franchi. C'est aux tenants de ce genre de raisonnement que je voudrais dire qu'ils sont dépassés par les événements.

27. Les Nations Unies ne sont plus une assemblée où il y a, d'un côté, ceux qui peuvent faire état de leur longue expérience de colonisateurs avertis, et, de l'autre, des puissances qui n'ont pas de colonies et dont les intentions les plus louables à l'égard des peuples opprimés sont vite dénoncées comme des manœuvres démagogiques. Il y a aujourd'hui, aux Nations Unies, d'autres voix qui peuvent apporter les témoignages les plus irréfutables et les plus édifiants sur le colonialisme. Il y a aujourd'hui, aux Nations Unies, des représentants de peuples qui ont souffert du colonialisme dans leur chair et dans leur dignité. Chaque génération, a-t-on coutume de dire, a le sentiment d'être à un tournant de l'histoire. Les générations actuelles des pays dépendants et coloniaux vivent incontestablement un tournant de leur histoire, un tournant de l'histoire tout court. Les délégations qui parlent dans cette assemblée de leur expérience coloniale, ou vantent les bienfaits de la colonisation, ne peuvent malheureusement parler que de l'empire à papa; elles en parlent comme d'un héritage.

28. Si leurs pays ont été colonisés au cours de l'histoire, elles ne le savent que par les manuels d'histoire. Et c'est là la différence fondamentale entre ces délégations et nous, nous qui avons vécu le régime colonial. Nous ne l'avons pas entendu conter, nous ne l'avons pas appris à l'école, nous en avons constitué le champ d'application concret pendant des décennies. Nous sommes une génération qui, lorsqu'elle a atteint

<sup>3/</sup> Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Paris, Présence africaine, 1955, p. 8 à 10.

<sup>4/</sup> *Ibid.*, p. 10 et 11.

sa majorité, n'avait pas le droit de vote dans son propre pays.

29. Qu'il nous soit permis de rappeler à certaines délégations que nous sommes désormais là, nous, peuples hier colonisés et dépendants, aujourd'hui peuples à part entière, nous sommes là prêts à apporter 1.000 témoignages qui interdisent la perpétuation du colonialisme sous quelque prétexte que ce soit.

30. Quand nous entendons des arguments aussi terre à terre que ceux qui consistent à ramener le bilan positif du colonialisme à la présence de quelques bons orateurs issus de pays récemment affranchis, nous ne sommes pas en peine; bien au contraire, nous y trouvons la preuve que les apologistes du colonialisme sont à bout d'arguments. Nous allons peut-être décevoir quelques-unes des délégations en concluant que la plupart des élites des pays nouvellement indépendants n'ont pas été formées dans des conditions normales par le colonisateur; la plupart de ces élites ont été soumises à des cycles d'étude particuliers qui ne devaient déboucher sur aucun horizon, qui enseignaient le culte et la supériorité de la métropole, tout en mettant l'accent sur notre incapacité congénitale. Bon nombre des élites aujourd'hui ont atteint l'adolescence à l'école sans avoir eu l'occasion d'apprendre qu'il existait de par le monde d'autres pays que leur métropole qui était toujours qualifiée de salvatrice et de magnanime.

31. Si ces élites se montrent aujourd'hui à la hauteur de leurs responsabilités, il ne faut pas y chercher un témoignage de la volonté du colonisateur de conduire les peuples dépendants vers leur majorité conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il faut au contraire voir à travers ces succès, malheureusement fort peu nombreux à notre gré, la preuve qu'aucun système d'éducation, si draconien soit-il, ne peut annihiler les qualités d'un peuple décidé à se libérer.

32. L'expérience africaine que nous vivons montre en tout cas combien la roue de l'histoire peut tourner vite, au point de donner le vertige à des puissances coloniales ébahies, n'arrivant pas à comprendre qu'elles doivent irrémédiablement accepter de perdre leurs paradis qui constituent autant d'enfers pour des millions d'êtres humains trop longtemps ravalés au rang de bêtes de somme, et cela au nom d'une supériorité raciale imaginaire. Nous plaignons avec M. Jean Bruhat les rédacteurs de manuels de géographie à l'usage de la jeunesse:

"Ils s'essouffent à faire et à refaire les cartes de l'Afrique de 1956: six Etats indépendants contre 26 en 1960. A peine "mises en place" (selon la formule consacrée), les institutions doivent être transformées."

33. Et les colonialistes, chaque fois, jettent du lest avec l'espoir de conserver le principal, car n'oublions pas que, fondamentalement, ils ne renoncent jamais de gaieté de cœur à l'exploitation des pays qu'ils dominent.

34. Nous savons que deux puissances ont cru pouvoir se mettre à l'abri de l'irrésistible vent d'indépendance qui souffle sur le continent africain en inventant l'artifice juridique des provinces d'outre-mer pour tenter de couvrir d'un voile pudique le colonialisme forcé qu'elles pratiquent dans leurs colonies. Nous

enregistrons avec beaucoup de satisfaction la décision de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>5/</sup> qui vient de démolir ce dernier rempart en votant à une majorité qui lui fait honneur un projet de résolution qui déclare que les prétendues provinces d'outre-mer sont bel et bien des colonies et doivent désormais être considérées comme telles.

35. Le processus de la libération est déclenché et il est irréversible. Comme l'a dit Abraham Lincoln, "on peut tromper tout le peuple une partie du temps ou une partie du peuple tout le temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps"

36. Nous voudrions dire aux colonialistes de la quatorzième heure que le point critique de la libération des peuples sous domination a été franchi en 1960. La prise de conscience est désormais universelle et toutes les tentatives d'assimilation des originaires des colonies aux ressortissants des métropoles seront vaines. Car il est à signaler que la métropole n'est jamais sincère dans ce désir d'assimilation; l'assimilation lui pose toujours des problèmes insolubles; elle est en opposition directe avec les intérêts de la métropole, intérêts qui sont essentiellement fondés sur la frustration de celui qu'on prétend rétablir dans ses droits.

37. Ni le baume du faux-semblant de l'assimilationnisme, comme en Angola, ni la subversion organisée comme au Congo, ni la guerre à visage découvert, comme en Algérie, ne sauraient sauver le colonialisme dont la condamnation est sans appel. Nous répétons que le processus est historique et irréversible, et nous affirmons qu'il est indépendant de la volonté du colonisateur. Souvenons-nous-en.

38. Sir Winston Churchill déclarait au Guild Hall de Londres le 10 novembre 1942 au sujet des colonies:

"Ce que nous avons, nous le gardons. Je ne suis pas devenu le premier ministre du Roi afin de présider à la liquidation de l'Empire britannique."

39. Il faut se souvenir aussi de la fameuse conférence de Brazzaville dont le gaullisme voudrait faire une œuvre libérale de décolonisation, de cette conférence qui commençait ses recommandations en ces termes:

"Les fins de l'œuvre de civilisation accomplies par la France dans les colonies écartent toute idée d'autonomie, toute possibilité d'évolution hors du bloc français de l'Empire; la constitution éventuelle, même lointaine" — entendez bien: même lointaine — "de self-government dans les colonies est à écarter."

40. Il ne faut pas oublier non plus que le Premier Ministre français déclarait le 9 juin 1960 devant l'Assemblée nationale française:

"Nous voulons sauvegarder, en ce qui concerne notre pays, ses intérêts politiques, ses intérêts stratégiques, aussi son influence intellectuelle et ses possibilités économiques."

41. On ne saurait être plus précis. Les exploiters des pays coloniaux n'entendent donner d'une main aux peuples colonisés que ce qu'ils peuvent leur retirer de l'autre, car l'Afrique par exemple produit 98,4 pour 100 des diamants du globe, 66,4 pour 100 du cobalt, 45 pour 100 de l'or, 35 pour 100 des phosphates, 29 pour 100 du manganèse, près de 25 pour 100 du

<sup>5/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Quatrième Commission, 1048<sup>ème</sup> séance.

civre, sans parler des réserves naturelles de plomb, de zinc, de bauxite, de fer et des minerais radioactifs. Par ailleurs, le continent africain est le premier producteur mondial de cacao, d'arachide et d'huile de palme.

42. Faut-il cependant déduire de ce qui précède que toute indépendance octroyée est nécessairement une fausse indépendance qu'il faut mépriser? Nous ne le pensons pas, parce que nous sommes convaincus que, chaque fois qu'un peuple colonisé accède à une parcelle de liberté, il le doit avant tout à une certaine prise de conscience de ses masses. Nous ne le pensons pas non plus parce que nous savons que, chaque fois qu'un peuple colonisé parvient à une forme d'auto-détermination, cette victoire lui ouvre fatalement la voie d'une victoire plus grande sur les forces étrangères de domination.

43. Le général de Gaulle l'a très bien compris qui s'accroche désespérément à l'"Algérie algérienne", tout en refusant de donner la parole au peuple algérien sous le contrôle des Nations Unies. Gageons que la France, dans son obstination à vouloir étouffer la volonté du peuple fier et courageux d'Algérie, se réveillera bientôt aux réalités éclatantes d'une Algérie radieuse qui aura brisé ses chaînes en déposant les armes aux pieds des Nations Unies pour entendre la voix de son peuple qui aura retrouvé la confiance.

44. En attendant, faisons en sorte que ceux qui ne se battent pas encore pour arracher leur liberté puissent être reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies de leur avoir épargné une guerre inutile et injuste. N'est-ce pas là le rôle primordial d'une organisation universaliste, créée à l'issue de la victoire des peuples épris de paix et de liberté sur les forces du nazisme et du fascisme?

45. Ma délégation espère que l'Assemblée votera à l'unanimité tous les projets de résolution qui peuvent être présentés, tendant à concrétiser la liquidation complète du colonialisme. L'Assemblée doit le faire parce que non seulement une telle attitude est conforme à l'esprit de la Charte, mais surtout parce qu'elle apporte la contribution la plus efficace au maintien de la paix dans le monde. Tant que les Nations Unies reconnaîtront à certains peuples le droit de disposer d'autres peuples, les conflits demeureront en perspective, des conflits qui peuvent partir d'un coin d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique à tout moment, pour devenir la source d'une conflagration à grande échelle, eu égard à la situation politique mondiale d'aujourd'hui.

46. L'Assemblée ne devrait pas différer sa décision sous prétexte qu'un Etat devrait d'abord atteindre un certain degré d'évolution pour disposer de lui-même. S'il est facile de parler du principe d'un niveau minimum d'évolution, nous ne voyons pas comment pourrait être défini ce niveau et sur quels critères seraient fixés des délais éventuels. Nous voyons ce que la Belgique a fait au Congo en 80 ans; nous voyons ce qui a été fait en d'autres endroits du monde en plusieurs siècles. Et, quand on nous parle de niveau, cela nous fait penser que le régime nazi d'Hitler avait estimé que les pays d'Europe ne méritaient pas qu'on les laissât se gouverner eux-mêmes. Bien sûr, tout est relatif.

47. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes postule avant tout le respect de la dignité humaine qu'il faut placer au-dessus de toutes les autres con-

sidérations. C'est au nom de ce principe sacré que ma délégation est coauteur du projet de résolution A/L.323 et Add.1 à 4 et qu'elle est prête à appuyer toutes autres initiatives tendant à accélérer le mouvement de libération de tous les peuples sous domination, dans le sens de l'octroi inconditionnel de l'indépendance à tous les pays colonisés et dépendants.

48. M. DOSUMU-JOHNSON (Libéria) [traduit de l'anglais]: Dès le début de ma déclaration je tiens à exprimer la grande satisfaction que ma délégation éprouve devant la tendance que révèle l'attitude du monde entier à l'égard du concept politique avili entre tous, connu sous le nom de colonialisme, et aussi devant le fait que nous ayons décidé d'en discuter maintenant la suppression complète. En se montrant consciente de cette nécessité, l'ONU se donne la possibilité d'éliminer l'un des plus grands risques et l'un des plus grands dangers qui menacent la paix du monde et, par conséquent, d'abattre tous les obstacles qui se dressent entre les nations. Le fait de posséder des colonies et des matières premières ou d'en être privé a été l'une des principales causes de conflits internationaux entre les puissances occidentales et a incontestablement provoqué les deux guerres mondiales. La théorie des "possédants" et des "non-possédants" est le fruit de méditations sur le colonialisme et a toujours engendré la jalousie et la haine entre les Etats développés au point de vue industriel. La suppression du colonialisme contribuera donc à la paix et à la prospérité de l'humanité.

49. Mes contemporains membres des mouvements nationalistes africains reconnaîtront avec moi — quelles que puissent être par ailleurs nos divergences quant à l'interprétation des tendances actuelles — que la seconde guerre mondiale a marqué un tournant critique dans l'histoire du colonialisme moderne. Elle a mis fin à une attitude de complaisance à l'égard des aspirations politiques, économiques et culturelles du colonialisme. Elle a marqué le début de la liquidation active des empires coloniaux et les chefs nationalistes ont commencé depuis à être reconnus non plus comme des illuminés ou des radicaux ambitieux, mais comme des hommes sincèrement dévoués à la cause de leurs peuples et méritant le respect et la déférence du monde.

50. Il ne faudrait pas pourtant en tirer la conclusion fallacieuse que les modifications profondes qui se produisent actuellement en faveur des peuples asservis sont le résultat évident de nos efforts individuels ou même collectifs. Lorsque je regarde le chemin que nous avons parcouru depuis 1919, époque à laquelle nous avons organisé le Congrès national de l'Afrique occidentale britannique — dont le secrétariat se trouvait dans ce qui était alors la Côte-de-l'Or —, et le Congrès des peuples africains du monde — aux Etats-Unis où nous nous trouvons en ce moment — et lorsque je considère la rapidité des événements dans le monde colonial actuel, je suis enclin à penser, dans mon esprit assez candide, que cette évolution est due à quelque force surnaturelle que nous appelons Dieu et que certains appellent Allah. Il se peut que certains ne partagent pas ma façon de voir, mais c'est là ma conviction. Les agitateurs que nous étions n'étaient qu'un instrument dans la main de Dieu; et aucun artifice oratoire, si ingénieux soit-il, et si exaltés qu'en soient les auteurs, ne saura ébranler ma confiance absolue en Dieu, arbitre des destinées de l'homme. Si l'on n'y voit la main de Dieu, comment

peut-on expliquer que les grandes puissances coloniales abandonnent sans combattre ces greniers qu'étaient leurs territoires coloniaux? Je mets ma foi en Dieu — non que j'en fasse une conviction doctrinale intangible, mais plutôt une tendance à l'action, le cadre d'une foi formulée et une inspiration à agir. Ne craignez point, gardez courage; les grandes souffrances sont gravées dans le marbre et n'y sont pas gravées en vain.

51. Cela n'implique pas cependant un abandon paisible ou l'attente passive d'une transition inéluctable. Cela ne veut pas dire que nous devons relâcher nos efforts. Cela signifie que nous ne devons pas oublier le proverbe: "Aide-toi, le ciel t'aidera" et que Dieu, qui a permis l'indépendance du Ghana, de la Nigéria, du Congo (Léopoldville) — et qui va permettre bientôt l'indépendance du Sierra Leone et de toutes les anciennes colonies françaises actuellement membres de la Communauté française — permettra bientôt aussi, peut-être dans quelques années, que toute l'Afrique soit libre afin que même l'Afrique du Sud et l'Algérie, j'ose le dire, soient gouvernées par des Africains.

52. Mes amis me disent qu'avec l'âge je deviens conservateur. Rien n'est moins vrai. La simple vérité est que mes propos sont maintenant subordonnés aux circonstances et conditions du moment. Tandis que dans le passé je faisais de l'agitation avec combativité, avec mordant et avec émotion, je m'efforce maintenant de délibérer avec logique, avec patience et avec lucidité pour parvenir au même résultat. La vie est un équilibre dynamique.

53. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fait partie intégrante de la Charte de l'Atlantique. Au moment de la création de l'ONU ce principe a été incorporé dans la Charte, dont il constitue l'Article 73 que je vais citer intégralement.

*[L'orateur donne lecture de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.]*

54. Cet article de la Charte constitue la base de la déclaration que les membres africano-asiatiques de l'Assemblée ont soumis à celle-ci pour qu'elle l'approuve sans réserve.

55. Le colonialisme a fait l'objet de descriptions nombreuses, d'analyses et de dogmes multiples. On trouve son origine dans cette attitude politique pathologique qui faisait dépendre la grandeur d'un pays et son prestige de la possession de territoires outremer. L'objet de notre déclaration est d'affirmer que la domination d'une nation par une autre équivaut à une parodie de justice, qu'elle est toujours une cause de conflit et qu'en notre époque de communications rapides et de nationalismes exacerbés, elle peut plus facilement que dans le passé provoquer une crise internationale. Toute tentative visant à excuser, à soutenir ou à appuyer le colonialisme est, à tout le moins, immorale.

56. Le colonialisme est essentiellement la domination d'une ou de plusieurs nations par une autre. Il peut revêtir diverses formes, telles que la conquête, l'achat pur et simple, l'extra-territorialité ou le condominium économique. Toutefois, quelle que soit la forme qu'il revête, il se manifeste toujours par l'arrivée, en provenance d'un pays étranger, d'un groupe de personnes qui imposent leur volonté et leur bon plaisir aux premiers occupants, sans aucun égard pour leurs intérêts élémentaires, les premiers occupants étant

invariablement réduits au rôle de bûcherons ou de porteurs d'eau et condamnés à jamais à fournir aux colonisateurs les éléments indispensables à une vie raffinée et cultivée, tandis que leur pauvreté et leur ignorance les empêche de prendre la moindre part à cette vie.

57. Les empires coloniaux ont été édifiés avec la sueur et la misère des autochtones. Les grands explorateurs du XV<sup>ème</sup> et du XVI<sup>ème</sup> siècle, avides d'aventure et de science, assoiffés de gloire pour leurs rois et de richesses pour eux-mêmes, toujours sous prétexte d'accomplir leur mission civilisatrice, ont ravagé et pillé les territoires coloniaux et exploité leurs populations qu'ils ont souvent laissées sans patrie et dans la débauche. Les colonisateurs, imbus de leur complexe de supériorité, n'ont plus laissé aux autochtones aucun droit qu'ils dussent respecter. Les atrocités et les spoliations qui ont marqué le colonialisme sont trop sordides pour être énumérées ici. Qu'il suffise de dire que ce fut une période sombre pour l'Asie et pour l'Afrique.

58. Avec l'apparition et l'expansion du capitalisme moderne, accompagnées du développement du commerce et des échanges, la pénétration dans les régions reculées s'est faite sous la protection des gouvernements. En Chine, les mandarins ont dû, bon gré mal gré, s'incliner sous la menace de navires de guerre étrangers. Les armées de l'Europe de l'Est se sont portées contre l'émir de Boukhara.

59. Invoquant de prétendus besoins nationaux et leurs intérêts stratégiques, les Britanniques et les Français sont intervenus en Amérique du Nord et en Inde; les Russes et les Japonais en Mandchourie et en Corée; la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne sont tous intervenus en Asie et en Afrique, s'appropriant chacun, au titre de leur butin colonial, des territoires qui auraient couvert plusieurs fois leur propre superficie. L'état d'esprit colonialiste est demeuré un instrument de politique nationale si puissant que le Troisième Reich envisageait de faire de la Pologne et de la Russie de vastes colonies qu'il aurait peuplées d'agriculteurs étrangers qui auraient été servis par une main-d'œuvre esclave, faite de la population ayant échappé aux exterminations.

60. Ce sont là autant de raisons puissantes qui devraient inciter l'Assemblée à prendre des mesures positives pour faire disparaître toute trace de colonialisme de la face du monde. Ma délégation s'est fixé pour but d'atteindre ce résultat.

61. Je me plais à noter ici, avec satisfaction, que le Gouvernement espagnol a accepté de reconsidérer sa position et de soumettre périodiquement à l'Organisation des Nations Unies des rapports sur ses colonies.

62. Bien que le colonialisme ait été un des principaux sujets de toutes les conférences africaines et asiatiques de ces dernières années — à Bandoung, Accra, Monrovia, Addis-Abéba et ailleurs — nous n'avons jamais demandé, au sein de l'ONU, qu'il soit mis fin à cette situation. Il convient donc que nous soyons reconnaissants à l'Union soviétique d'avoir demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée.

63. Si de nos jours les Britanniques et les Français étaient les seules puissances coloniales du monde, notre argumentation aurait été considérablement affai-

blie par les tendances récentes de leurs politiques coloniales. Bien que nous ne partagions pas entièrement leurs vues en ce qui concerne l'Algérie, le Kenya et la Fédération de Rhodésie, nous trouvons une raison d'être encouragés dans le désir de coopération dont ils témoignent en libérant leurs colonies. Ils se sont peut-être rendu compte qu'ils avaient plus à gagner en accordant la liberté à leurs colonies et en conservant leur amitié qu'en les contraignant à la guerre; ils ne peuvent que gagner en agissant ainsi au plus tôt en faveur des colonies qu'ils conservent encore.

64. Il reste cependant des irréductibles, comme l'Espagne et le Portugal, qui cherchent à faire de l'Afrique une partie de l'Europe. Les colonies du Portugal et de l'Espagne, bien que ces pays aient été des puissances coloniales depuis plus longtemps que tout autre pays d'Europe, offrent l'exemple le plus déplorable et le plus inhumain que l'on puisse trouver dans l'histoire coloniale des temps modernes.

65. Les Africains du Mozambique (5.780.000 personnes) et de l'Angola (4.145.000 personnes) vivent sous un régime de dictature qui est le plus cruel de son espèce. Je ne parle pas par oui-dire; j'y suis allé. Tous les beaux propos que nous entendons sur l'égalité des droits, sur l'absence de toute discrimination pour des raisons de race, ou sur le fait que les colonies font partie intégrante du Portugal, sont des propos mensongers et une insulte à la conscience de l'humanité parce qu'il s'agit là de privilèges réservés aux personnes civilisées et parce que, dans le système portugais, peu d'Africains ont qualité de civilisés. Les Africains de ces territoires vivent dans une pauvreté abjecte. Ils sont victimes de la pratique du travail forcé, car on les remet toujours à des employeurs lorsqu'ils ne peuvent pas payer l'impôt personnel. On ne leur permet même pas d'être chauffeurs de taxi, ce métier étant réservé aux Portugais. Ni au Mozambique, ni en Angola, les étrangers ne peuvent adresser la parole aux Africains si ce n'est en portugais. La politique officielle le veut ainsi. La situation à Bissau et à São Tomé est plus tragique encore. Il faut qu'au cours de la présente session l'Assemblée prenne des mesures positives pour améliorer le sort des Africains dans la colonie espagnole de Fernando Poo, dans les colonies portugaises et dans l'ancienne colonie britannique d'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud était une colonie britannique et, au moment du transfert des pouvoirs, la Grande-Bretagne aurait dû protéger la population africaine. Elle partage donc la responsabilité du sort des Africains en Union sud-africaine.

66. L'Ouganda, le Kenya, la Fédération centrale de Rhodésie, le Sud-Ouest africain, le Betchoualand, le Bassoutoland et quelques autres territoires qui restent sur la liste des territoires coloniaux réclament leur indépendance à cor et à cri. Les habitants de ces territoires sont victimes de pratiques discriminatoires en raison de leur couleur, ainsi que d'autres traitements inhumains. Bien qu'on décèle certains indices encourageants, ces indices sont encore trop peu nombreux. Pour se hausser du niveau dégradant d'un Lazare se nourrissant des miettes que lui laissent des percepteurs étrangers à un niveau d'égalité avec les autres hommes et de dignité humaine qui leur revient de droit, les Africains ne peuvent choisir que l'indépendance politique complète.

67. Il est inutile de recourir aux statistiques pour prouver que le colonialisme est immoral. C'est un

système qui prive de toute virilité ceux qui en souffrent. Il prive les peuples de leur ressources et ne leur donne rien en échange.

68. Examinons à la lumière de la déclaration, dont ma délégation est heureuse d'être l'un des auteurs, ce système néfaste et étudions ses incidences politiques, économiques et culturelles tout en montrant, chaque fois que cela est possible, la fausseté des prétextes invoqués pour retarder l'octroi de l'indépendance.

69. Contrairement à la conviction exprimée souvent par des personnes qui n'ont reçu que l'éducation nécessaire pour s'élever au-dessus de la condition de rustre, les Africains, avant l'apparition des commerçants européens en Afrique, connaissaient un régime de vie familiale bien conçu et extrêmement développé, ils avaient un système de développement communautaire, un enseignement qui s'adressait aux filles et aux garçons, des activités artistiques et une organisation sanitaire.

70. Dès avant l'invasion européenne, c'est la famille qui était l'élément central de la vie sociale. Le mariage retenait l'attention du groupe tout entier. Tous les observateurs impartiaux, qu'ils soient missionnaires, anthropologues ou sociologues, témoigneront de la valeur culturelle primitive de la collectivité et du régime de gouvernement par les chefs. Etant donné que les Africains croient à la continuité de la famille et de la collectivité, ils mettent tout en œuvre pour inspirer à leurs enfants le respect de tout ce que représentent la famille et la collectivité. L'enseignement faisait appel à l'observation directe, à la participation et aux méthodes classiques. En dépit des multiples aspects qu'elle offrait, cette culture a été tournée en dérision et on n'a tenu aucun compte de l'ordre social existant, ou on l'a ridiculisé.

71. Dire que les Africains n'avaient aucun gouvernement et qu'il a fallu attendre l'arrivée des Européens pour qu'un régime politique soit introduit en Afrique, c'est énoncer une affirmation gratuite. Lorsque Dieu a partagé le monde, il en a donné une partie à Sem, une partie à Cham et une partie à Japhet. Cham a pris l'Afrique. Le gouvernement est apparu en Afrique avec Kousch, Pouth et Misraïm, fils de Cham, et a donné naissance par la suite aux empires de Sokoto, de Gando, de Kano et de Sonrhaf, ainsi qu'aux diverses dynasties égyptiennes. Lorsque la colonisation de l'Afrique a commencé au XV<sup>ème</sup> siècle, à l'époque des intrépides navigateurs du prince Henri, les Africains établis sur les côtes de l'Atlantique étaient depuis 600 ans avant Jésus-Christ en rapports commerciaux constants avec les négociants de la Méditerranée et ils recueillaient les bénéfices d'une évolution culturelle dont les origines se situaient sur les rives du Nil, du Tigre et de l'Euphrate. Affirmer que ces navigateurs sont venus assurer notre protection, c'est vouloir berner le monde, car, lorsque des ennemis se présentaient effectivement, nous étions en général abandonnés à notre sort.

72. Dans bien des propos entendus de nos jours au sujet des maladies, curables ou incurables, on omet de mentionner que ces maladies n'ont commencé à affliger les Africains qu'au moment de l'invasion des forces étrangères qui ont ravagé et pillé les maisons des Africains tandis que ceux-ci étaient parfois vendus comme esclaves. Etre contraints à faire certaines choses contre leur volonté et à travailler pour des

maîtres au lieu de travailler pour eux-mêmes était plus que les Africains ne pouvaient supporter. L'attente de la mort, l'indolence et l'instabilité sont devenus un mode de vie. Les notions de liberté et de démocratie, bases de la liberté en Angleterre et devise de l'Europe, n'ont jamais été exportées vers les territoires coloniaux. Une curieuse forme de liberté a été instaurée dans les relations avec les Asiatiques et les Africains.

73. Le colonialisme, sous quelque forme qu'il se présente, est mauvais. Il a apporté en Asie et en Afrique d'innombrables maux et a été parfois encouragé par les puissances colonisatrices. Attirés par les richesses qu'ils pouvaient trouver pour remplir les coffres des princes-marchands d'Europe, des pirates et les aventuriers comme Drake, Frobisher et Hawkins ont incendié des villes et des villages d'Afrique et ont vendu leurs habitants comme esclaves. En bien des endroits, les Africains n'étaient que des bêtes de somme. C'est là ce qui a résulté pour l'Afrique de ce "fardeau de l'homme blanc" dont parle Kipling. Nous devrions remercier Dieu qu'il y ait des moustiques en Afrique occidentale.

74. En l'espace de 40 ans, les quelque 30 millions de kilomètres carrés que représente la superficie de l'Afrique, à l'exception du territoire couvert par les Etats souverains du Libéria et de l'Ethiopie, ont été répartis entre les grandes puissances et les conséquences de ce partage n'ont pas été heureuses pour les habitants. En dépit des principes humanitaires élevés proclamés aux tribunes européennes, les actes des premiers colonisateurs ne furent ni très nobles ni très humains. Si l'on lit leurs traités paraphés de simples croix en signe d'acceptation par des chefs locaux analphabètes, on ne peut qu'être convaincu que l'art de la duperie était pratiqué à des degrés divers pour inciter les Africains à signer des papiers qu'ils ne comprenaient pas. Si je ne comprends pas moi-même ces traités aujourd'hui, vous imaginerez sans peine que ces chefs les aient compris infiniment moins à l'époque.

75. Dans certains cas, les affaires politiques étaient livrées à des sociétés ou à des personnes privées, disposées à toutes les complaisances sur la question du traitement fait aux Africains, traitement qui ne correspondait guère aux protestations de ces sociétés ou personnes touchant leurs préoccupations quant à la vie et la liberté de ces Africains. Certaines des méthodes appliquées pour recruter la main-d'œuvre et pour la conserver ne différaient absolument pas des méthodes suivies par les meneurs d'esclaves, et toute résistance de la part des victimes de ces enrôlements forcés donnait lieu à des contre-mesures les plus brutales.

76. Si, en présence des changements multiples et soudains dont l'Afrique nous offre en ce moment le spectacle, nous tenons à faire adopter une déclaration sur le colonialisme, c'est parce que l'esprit de suite n'est pas la caractéristique des milieux colonialistes. La politique coloniale est en effet le résultat d'apports divers qui varient avec les modifications du climat intellectuel dans la métropole.

77. L'argument selon lequel les colonies ne sont pas encore prêtes pour l'indépendance est indéfendable. On a dit cela de toutes les colonies qui ont accédé à l'indépendance. Aucune tutelle politique, si longue qu'en soit la durée, ne peut donner à un peuple la

vigueur réelle que lui apportera l'indépendance. Allez en Afrique et voyez ce que les Africains ont fait pour eux-mêmes depuis l'indépendance. Les Africains administraient leurs propres affaires avant l'époque coloniale; je ne doute pas le moins du monde qu'ils puissent les administrer aujourd'hui, l'ONU leur servant de guide.

78. Je manquerais aux principes de la justice la plus élémentaire si je ne reconnaissais pas tout ce que je dois aux missions occidentales qui m'ont montré, comme à beaucoup d'autres, la voie des pratiques politiques modernes; je veux parler de ce que je dois à l'Occident en matière de science, médecine, travaux publics, protection sociale, administration et autres techniques modernes. Néanmoins ces techniques ne sauraient remplacer l'indépendance de mes frères qui sont systématiquement privés de leurs droits à la liberté d'expression et à la liberté de déplacement dans la dignité qui est le propre de l'homme.

79. Tout ce que les Africains — de l'Est, de l'Ouest, du Nord ou du Sud — demandent aux puissances coloniales et aux puissances administrantes ainsi qu'aux grandes nations démocratiques, c'est qu'elles accordent l'indépendance aux colonies afin que celles-ci puissent améliorer leurs conditions de logement et d'alimentation et, de façon générale, atteindre un niveau de vie plus élevé; créer une économie nationale plus vigoureuse et une société stable, avec tout ce qu'une telle société implique d'écoles, de collèges, de centres de protection sociale, d'hôpitaux, de police et d'armée disciplinées, ainsi que de liberté civile et politique.

80. Les peuples des territoires qui se trouvent sous la domination coloniale désirent une vie meilleure. Il n'est pas nécessaire que leurs enfants soient condamnés à venir au monde malades ou qu'ils soient eux-mêmes soumis, leur vie durant, aux effets débilissants et paralysants du colonialisme.

81. Il serait particulièrement malvenu de la part d'un Membre de l'ONU, quel qu'il soit, de revendiquer une partie de l'Afrique, quelle qu'elle soit, comme faisant partie du territoire métropolitain, de même qu'il était malvenu d'affirmer, comme l'a fait récemment un chef d'Etat européen, qu'en discutant de l'Afrique l'ONU s'ingérait dans les affaires intérieures de son pays. C'est là un subterfuge démodé. Toute pratique inhumaine infligée à un peuple asservi, toute question coloniale, où qu'elle se pose dans le monde, relèvent de la compétence de l'Organisation des Nations Unies, et il en est ainsi convenu.

82. Il faut que l'année 1960 soit sans réserve, comme elle prétend l'être, l'"Année de l'Afrique" et il faut, pour cela, que cette déclaration soit adoptée et devienne pour les territoires encore soumis au régime colonial la charte qui les mettra à l'abri de l'exploitation et de la servitude et les fera bénéficier des droits fondamentaux de l'homme que l'Organisation des Nations Unies garantit à tous les peuples.

83. Qu'il soit prêt ou non, l'expérience nous l'a appris, un pays se développera plus vite sous un gouvernement de son choix.

84. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/L.323/Add.5 dans lequel il est porté à notre connaissance

que le Gabon et les Philippines ont été ajoutés à la liste des auteurs du projet de résolution.

85. M. TOURA GABA (Tchad): La délégation du Tchad a écouté avec un intérêt bien compréhensible les orateurs qui l'ont précédée à cette tribune. En effet, de tous les débats auxquels elle a eu l'honneur de participer, ma délégation considère celui qui nous occupe aujourd'hui comme étant de loin le plus important parce qu'il conditionne à la fois le présent et l'avenir. Le colonialisme n'est pas étranger aux maux dont souffre notre infortunée planète.

86. A ce propos, ma délégation veut s'adresser particulièrement à celles dont les nations assument encore des responsabilités d'ordre politique et économique outre-mer.

87. Pour les raisons que l'on connaît, ce débat les intéresse au même titre, sinon plus que nous-mêmes, représentants des jeunes nations coauteurs du projet de déclaration sur la fin du colonialisme qui sera proposé, vers la fin de nos débats, à l'agrément de l'Assemblée.

88. Se réclamant de la civilisation chrétienne faite — on nous l'a appris — de charité, de justice, de l'amour du prochain, que sais-je encore? les représentants des nations incriminées ne manqueront pas d'être en proie à des contradictions et, comme tant d'autres de leurs coreligionnaires, en butte à un redoutable cas de conscience. Ils savent pertinemment les conséquences heureuses ou désastreuses, selon le cas, du vote qu'ils vont émettre à la fin de ce débat. Jamais vote n'a revêtu une telle importance pour toute une planète et la race blanche en particulier, immobilisée par son congénital instinct de conservation. Jamais, par la faute d'une poignée d'attardés qui s'obstinent à se cramponner aux derniers vestiges d'un passé révolu, la chrétienté, dont cette race est si fière, apparemment, n'a été aussi en danger dans les pays dépendants. Jamais, dans ces colonies, les autres religions n'ont connu autant de popularité.

89. Ma délégation veut espérer que les nations colonialistes feront, cette année, un geste de grandeur. Elles ne sauraient être inférieures à celles qui, volontairement, ont reconnu la nécessité de la décolonisation.

90. On ne craint pas de proclamer à tous vents qu'on est libre, qu'on est démocrate. Mais un démocrate libre peut-il opprimer d'autres hommes? On ne saurait dénier à d'autres peuples ce qu'on demande pour soi-même.

91. Les drapeaux et les hymnes des pays colonialistes eux-mêmes ne sont-ils pas la manifestation de leur grand amour de l'indépendance? Le besoin d'être libre et indépendant est inhérent à l'être humain. Il serait donc criminel, vain et contraire à la volonté de Dieu de refuser, sous quelque prétexte que ce soit, l'indépendance pleine et entière à une personne et encore plus à un peuple qui la réclament.

92. Ma délégation veut encore espérer que les nations colonialistes, qui, pour les raisons que l'on sait, ont répandu les idées progressistes de par le monde, ne sauront se déjuger; elles ne manqueront pas d'être logiques avec elles-mêmes. Ma délégation leur lance donc un appel pressant pour qu'elles veuillent bien joindre leurs efforts aux nôtres en vue de construire un monde nouveau d'où l'esclavage sera banni et où

régnent enfin la justice, l'égalité, la fraternité et la concorde.

93. Pour galvaniser son peuple dans sa lutte pour l'indépendance nationale, une des vieilles républiques qui siègent parmi nous a revigoré la religion de ses ancêtres. Tout en l'assortissant du rite chrétien, elle a peint Jésus-Christ et ses fidèles apôtres à son image, sauf naturellement Judas. Ses ressortissants se plaisent à raconter que, sans cette métamorphose, elle n'aurait jamais réussi à bouter l'envahisseur hors de son pays. Si nos colonialistes continuent de raisonner comme leurs ancêtres et, comme eux, se laissent dépasser par les événements, craignons que ce phénomène ne se renouvelle à une grande échelle dévastatrice. Il emporterait tout; rien de ce qui rappelle le colonialisme ne subsisterait.

94. Ensemble, faisons en sorte que cette calamité, que l'on désigne sous le vocable poétique de retour aux sources, n'ait pas lieu, pour le bien de l'humanité.

95. Cette sombre perspective, Monsieur le Président, donne une importance singulière à ce débat que vous dirigez, comme d'habitude, avec beaucoup de compétence et de distinction. Serait-ce trop vous demander que de vous prier de bien vouloir user de votre influence pour que ceux qu'écoutent les puissances colonialistes fassent un effort supplémentaire dans le sens de la décolonisation souhaitée ardemment par tous les peuples du monde? Notre assemblée, reflet de ces peuples assoiffés de justice et convaincus de la nécessité de la coexistence pacifique, ne saurait manquer de vous en savoir gré.

96. Le continent africain épouse à la fois la forme d'un point d'interrogation et celle d'un pistolet tourné, comme par hasard, vers l'Union sud-africaine. Il incombe aux puissances colonialistes de faire en sorte que ce continent ne soit pas transformé en un véritable pistolet, mais demeure un pacifique point d'interrogation. Pour atteindre ce but, les puissances en cause doivent désormais savoir répondre en leur temps aux questions qui leur sont posées. Il y va de l'intérêt de la paix et de l'amitié des peuples.

97. L'Afrique n'est ni rancunière, ni revancharde, ni raciste, ni xénophobe. Toutes les races y cohabitent, toutes les opinions s'y expriment librement, sauf, bien entendu, dans les territoires qui sont encore sous le joug du colonialisme. Elle sait aussi oublier. Vous en avez pour preuves ces jeunes nations où autochtones et colonisateurs cohabitent et collaborent dans l'amitié et la dignité.

98. Le projet de résolution contenu dans le document A/L.323 et Add.1 à 5 qui vous est soumis émane de la plupart, sinon de la totalité, des nations anciennement colonisées. Il est l'expression de ceux qui, mieux que tous autres, ont l'expérience du régime colonial et peuvent en apprécier à leur juste valeur les avantages et les inconvénients. La domination d'un peuple par un autre, contraire aux droits fondamentaux de l'homme et à la Charte des Nations Unies, est connue de tous les peuples. Le colonialisme est désormais condamné, son maintien serait une menace flagrante à la sécurité internationale et à la paix mondiale.

99. Tous les peuples ont droit à la libre détermination; aucun prétexte d'ordre politique, économique ou social ne saurait les en priver; nous adressons un appel pressant à toutes les grandes nations pour

qu'elles mettent fin à toute action armée ou à toute autre mesure de répression contre les peuples encore dépendants qui réclament pacifiquement leur indépendance. Tel est l'esprit de notre résolution.

100. Notre continent connaît ses origines, ses possibilités: il sait ce qu'il vaut pour le présent et pour l'avenir. Aussi, avec sa sœur l'Asie, quand il leur arrive de parler des autres continents, ont-ils parfois le sourire tendre d'une mère clémentine.

101. L'Afrique ne saurait, par conséquent, ignorer les autres continents et se passer d'eux. Plus qu'eux peut-être, elle a besoin de l'aide extérieure pour mettre en valeur ses fabuleuses richesses latentes. Elle ne peut, dans ce monde interdépendant, se singulariser

en se repliant sur elle-même. Comme jadis, elle veut être exportatrice et réceptrice de tout ce qui enrichit et honore notre patrimoine commun: la civilisation.

102. Le moment est venu où elle doit, dans son ensemble, occuper la place de choix qui lui revient dans le concert des nations souveraines. Ses intentions sont pures. On peut, comme par le passé, lui faire confiance.

103. Je conclurai en renouvelant mon appel aux puissances colonialistes pour qu'elles se joignent à nous, sans arrière-pensée, afin que la portée du vote historique que nous allons émettre ne soit pas diminuée par une note discordante.

*La séance est levée à 22 h 20.*